



DEMANDE D'AIDE AUX TRANSPORTS URBAINS 2019/2020

RÉSERVÉE AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE DES LANDES

À RENOUVELER CHAQUE ANNÉE

Rendez-vous dans l'une des agences Chronoplus avec les justificatifs suivants :

- Ce formulaire d'abonnement scolaire rempli et tamponné par votre établissement scolaire.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Justificatifs acceptés : facture ou échéancier d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone ; votre taxe d'habitation ou attestation d'assurance habitation de l'année en cours.
- Votre carte Chronoplus (si vous avez perdu votre carte, un duplicata sera nécessaire avec une photo et 5€) ou une photo d'identité si vous n'avez pas de carte nominative.

Pour les résidents des Landes hors Tarnos, une **pré-inscription est obligatoire tous les ans** sur le site de la Région : transports.nouvelle-aquitaine.fr

CADRE À REMPLIR PAR L'ÉLÈVE (en lettres capitales)

Nom de l'élève : _____

Prénom : _____

Né le : _____

Adresse de l'élève en période scolaire (adresse complète) :

NOM, Prénom, adresse : du père et/ou de la mère ou du représentant légal :

Téléphone : _____ Courriel : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Classe Année 2019/2020 : _____ Filière : _____

Externe, 1/2 Pens. : Interne :

Cachet de l'établissement scolaire
OBLIGATOIRE

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Espace Bus : **BAYONNE** ou **BIARRITZ**

Remis le : _____

1^{er} transporteur : _____ Transporteur dans PTU : _____

Famille ayant plusieurs enfants subventionnables :

Noms	Prénoms	Rang de l'élève

IMPOSITION

- imposable
 non imposable

REGLEMENT

- Comptant
 Prélèvement

CONSERVEZ VOTRE CARTE À PUCE, NOUS Y CHARGERONS VOTRE ABONNEMENT À LA RENTRÉE.

ABONNEMENTS SCOLAIRES SUBVENTIONNES

COMMENT FAIRE ?

Pour les foyers résidents dans les Landes (hors Tarnos), une **pré-inscription est obligatoire tous les ans** sur le site de la Région : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Nous vous donnons rendez-vous à **partir du 19 août 2019** dans l'une des agences Chronoplus :
à Bayonne au 7 rue Lormand
à Biarritz au 13 avenue de la Marne

Les agences Chronoplus sont ouvertes de 8h30 à 18h du lundi au samedi (ouverture en continue toute la journée sur la période du 19/08 au 14/09/2019). Pendant l'année scolaire, toutes les opérations concernant votre carte de transport devront être effectuées auprès du kiosque ou le dossier a été déposé.

LES PIÈCES NÉCESSAIRES POUR ÉTABLIR VOTRE ABONNEMENT SCOLAIRE :

1. **Ce formulaire complété par un représentant légal et tamponné par votre établissement scolaire.** Si vous étiez déjà abonné l'an dernier, vous pouvez retirer un formulaire prérempli auprès de votre établissement. Pour une création ou si vous changez d'établissement scolaire, le formulaire est disponible dans l'une des agences Chronoplus.
2. **Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.** Justificatifs acceptés : facture ou échéancier d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone ; votre taxe d'habitation ou attestation d'assurance habitation de l'année en cours.
3. **Votre carte Chronoplus** (si vous avez perdu votre carte, un duplicata sera nécessaire avec une photo et 5€) **ou une photo d'identité** si vous n'avez pas de carte nominative.
4. Votre pré-inscription en ligne validée.

Je soussigné M. – Mme	
.....	
Représentant légal du demandeur, Certifie avoir pris connaissance des recommandations ci-dessus	
Date	Signature

Changement de situation : Le demandeur est tenu d'informer le SmpBA de toute modification intervenant dans sa situation au cours de l'année scolaire et en particulier changement d'adresse ou d'établissement. Les déclarations ou informations figurant sur le formulaire peuvent à tout moment faire l'objet de vérification de la part du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SmpBA).

Fausses déclarations : Toute fausse déclaration peut faire l'objet du retrait immédiat de la carte de transport sans préjuger des poursuites ultérieures qui pourraient être engagées par le SmpBA conformément à la loi.

Duplicatas : Les frais d'établissement d'un duplicata en cas de détérioration ou perte de la carte sont de 8 € à verser au moment de la demande.

Conditions d'utilisation de l'abonnement : L'abonné scolaire est soumis aux règles générales d'utilisation de son titre de transport précisées dans le Règlement d'Exploitation du réseau Chronoplus disponible sur demande à Chronoplus BP 401 – 64104 Bayonne cedex